

HABITAT



**VOUS ENVISAGEZ DES
TRAVAUX AU SEIN
DE VOTRE LOGEMENT ?**

**Bénéficiez de conseils techniques
gratuits et d'aides financières*.**

* sous conditions

Vous avez un projet de rénovation ?



Travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries, chauffage...)



Adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées



Travaux lourds de mise en sécurité ou salubrité

Le service Habitat est à vos côtés gratuitement pour :

- Vous conseiller sur votre projet de réhabilitation, les travaux d'économie d'énergie et les normes d'habitabilité
- Réaliser une étude de faisabilité financière de votre projet, vous informer sur les aides auxquelles vous pourriez prétendre, et vous accompagner dans le montage du dossier.



Les conditions

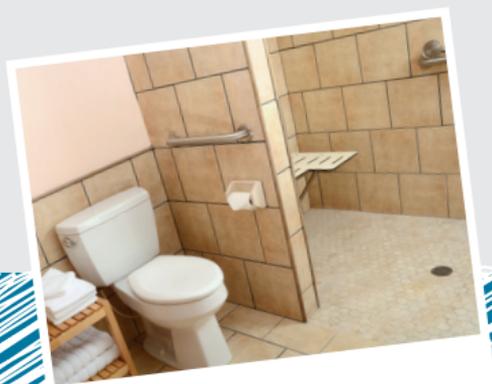
- Logement de plus de 15 ans
(sauf adaptation du logement aux besoins des personnes en situation de handicap ou en perte de mobilité)
- Conditions de ressources
- Travaux non débutés
- Travaux réalisés par des professionnels

Les aides

Les participations financières dépendent des travaux envisagés et des conditions de ressources.

Exemple pour un projet de rénovation énergétique d'un logement : isolation des combles et remplacement des menuiseries.

Pour un coût total de 8 000 € HT, vous pourriez bénéficier d'un financement public de 4 600 € ou de 5 800 € en fonction des ressources déclarées.



Le territoire

Le dispositif PIG Centres Bourgs concerne les communes du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.



Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

Renseignements

Service Habitat - Val de Garonne Agglomération
28 rue Léopold Faye à Marmande

Fax : 05 53 20 38 90

Mail : habitat@vg-agglo.com



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE